



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 131499

Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les menaces de démantèlement qui pèsent sur le centre IVG de l'hôpital Bicêtre. Le Centre IVG du Kremlin Bicêtre bénéficie jusqu'à présent de locaux dédiés regroupant dans un même lieu les consultations des médecins, psychologues, infirmières, anesthésistes, et assistantes sociales. Disposant par ailleurs de sa propre salle d'intervention et de quatre lits, entre 800 et 900 interruptions volontaires de grossesse y sont réalisées chaque année. Également centre de planification, le site propose des consultations de contraception et de prévention. L'atout essentiel du centre IVG de l'hôpital Bicêtre résulte donc de la prise en charge globale dans un même lieu pour les différentes méthodes d'interruption volontaire de grossesse. Les locaux dédiés permettent ainsi une cohérence de travail en équipe pluridisciplinaire, permettant une prise en charge optimale des patientes. Or, en décembre 2011, sans concertation préalable, la direction de l'hôpital Bicêtre a annoncé le regroupement du centre IVG au sein du service maternité du groupe hospitalier. Pour les professionnels de ce centre, la perte de locaux dédiés risque de réduire la qualité du service et les capacités d'accueil. Une inquiétude qui s'inscrit dans un contexte de réorganisation d'autres centres IVG et de réduction du nombre d'IVG pratiqués par les hôpitaux publics (-11,7 % au sein de l'AP-HP en 5 ans). C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures urgentes il compte prendre pour maintenir le centre IVG de l'hôpital Bicêtre dans une unité de lieu autonome et dédiée permettant d'accueillir les patientes en détresse dans les meilleures conditions de soin et d'encadrement.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Cathala](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131499

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2667

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)